

Appellations (Métiers courants)

- Opticien / Opticienne

Définition

Assemble et délivre des équipements de correction optique à des personnes atteintes de troubles visuels selon la prescription médicale, la demande individuelle.

Commercialise des articles (lunettes de soleil, étuis, instruments optiques, produits de conservation et de nettoyage, ...).

Peut mesurer l'acuité visuelle et déterminer la correction optique nécessaire à la personne.

Peut coordonner une équipe (monteur vendeur, opticien, personnel administratif, ...), diriger un ou plusieurs magasins d'optique.

Accès à l'emploi métier

Remarque ADEM : Les informations décrites dans cette rubrique ne sont pas applicables au Luxembourg

Cet emploi/métier est accessible avec le BTS Opticien Lunetier -BTSOL-.

L'emploi/métier de monteur vendeur optique est accessible avec le CAP monteur vendeur optique ou le BEP optique lunetterie.

Des formations complémentaires (optométrie, contactologie, basse vision) peuvent être requises.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce en magasins d'optique en contact avec la clientèle et en relation avec différents professionnels de santé (ophtalmologues, orthoptistes, ...).

Elle peut s'effectuer en atelier (montage, nettoyage, réparation, ...).

Activités et compétences de base

| Activités | Compétences |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Identifier la demande du client et l'informer selon ses attentes (conseils, achat, réparations, ...)■ Renseigner le client sur les équipements optiques, les conditions de prise en charge par la Sécurité Sociale, les mutuelles, ... et le conseiller dans son choix■ Prendre les mesures pour la réalisation de l'équipement optique et établir la fiche d'exécution des travaux■ Préparer les verres (centrage, axage, montage, ...), procéder à l'essayage sur le client et effectuer les ajustements■ Conseiller le client sur les articles d'optique, les accessoires et effectuer la vente■ Renseigner les documents médico-administratifs et effectuer les opérations relatives au règlement | <ul style="list-style-type: none">■ Caractéristiques des verres optiques■ Techniques de prise de mesures optiques■ Ergonomie■ Règles d'hygiène et d'asepsie■ Techniques de traitement des verres■ Techniques de vente■ Utilisation de matériel de montage optique■ Utilisation d'appareil de mesure optique |

J1405 - Optique - lunetterie

Activités et compétences spécifiques

| Activités | Compétences |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Présenter les caractéristiques des verres de contact, les conditions de port et informer le client sur les modalités de pose, d'entretien, ... | <ul style="list-style-type: none"> ■ Contactologie |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Procéder à l'examen de vision d'un client, déterminer les besoins de correction visuelle ou l'orienter vers un ophtalmologiste, un médecin généraliste, ... | <ul style="list-style-type: none"> ■ Optométrie |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Conseiller un client sur des équipements basse vision (loupes éclairantes, télé agrandisseurs, ...) et concevoir ou adapter des appareils | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Suivre l'état des stocks de produits, établir les commandes de réapprovisionnement, contrôler la conformité de la livraison à la commande et disposer les articles sur les présentoirs | <ul style="list-style-type: none"> ■ Règles de gestion de stocks |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Effectuer le suivi administratif et comptable d'une structure | <ul style="list-style-type: none"> ■ Eléments de base en gestion comptable et administrative |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Mener des actions de formation au sein d'un organisme | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Mener les actions de gestion de ressources humaines (recrutement, formation, ...) | |

Environnements de travail

| Structures | Secteurs | Conditions |
|--|----------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Centre de santé ■ Magasin d'optique | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Travail en indépendant |

Mobilité professionnelle

Emplois proches

| Depuis | Vers |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les appellations ■ Toutes les appellations ■ Toutes les appellations ■ Toutes les appellations | <ul style="list-style-type: none"> ■ D1214 - Vente en habillement et accessoires de la personne (Vendeur / Vendeuse en optique lunetterie) ■ D1301 - Management de magasin de détail ■ D1402 - Relation commerciale grands comptes et entreprises ■ D1405 - Conseil en information médicale |

J1405 - Optique - lunetterie

Mobilité professionnelle

Emplois envisageables si évolution

Depuis

- Toutes les appellations

Vers

- K2111 - Formation professionnelle (Formateur / Formatrice de formation paramédicale)